

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONVOCACTION :

19/10/2012

AFFICHAGE :

19/10/2012

Conseillers en

exercice :

14

Présents : 11

L'an deux mil douze,

Le vendredi 26 octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge ZUMELLO, Maire.

Votants : 12

PRESENTS : MM. ZUMELLO BERRICHILLO ROCHER BLANCHARD
DILLMANN BRANGER, HEMERY, HIBON, CAILLON, ADOLF, MONTI

ABSENT(S) EXCUSES : M BOERLEN pouvoir donné à Mme CAILLON

ABSENTS : M. BONNEMAISON-LENORMAND

SECRETAIRE : Mme HIBON

**OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°1 –
BUDGET CCAS**

Le Président propose au Conseil d'Administration d'apporter une modification dans les prévisions budgétaires suivantes :

LIBELLES	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Chapitres	Articles	Montants	Chapitres	Articles	Montants
Fêtes et cérémonies	011	6232	192,50			
Rémunérations				012	64131	192,50

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le virement de crédits ci-dessus.

**OBJET DE LA DELIBERATION :
BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET COMMUNAL**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une modification dans les prévisions budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES	Recettes			Dépenses		
	Chapitres	Articles	Montants	Chapitres	Articles	Montants
Entretien de bâtiments				011	61522	153 360,96
Rémunérations				011	64131	6 000
Produits exceptionnels	77	7788	159 360,96			
TOTAL			159 360,96			159 360,96

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLES	Recettes			Dépenses		
	Chapitres	Articles	Montants	Chapitres	Articles	Montants
Solde d'exécution d'investissement reporté	001		860,28			
Emprunts en euros	16	1641	500 000			
Bâtiments scolaires				21	21312	500 860,28
TOTAL			500 860,28			500 860,28

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget supplémentaire ci-dessus.

OBJET DE LA DELIBERATION : **CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2013 ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

La création d'emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

De 3 agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Ces agents seront payés à raison de

- 1,50 € brut par feuille de logement remplie
- 1,50 € brut par bulletin individuel rempli.

Les agents recenseurs recevront 20 € Brut pour leurs séances de formation.

Dit que cette dépense sera prévue à l'article 64131 Chap 12 du Budget Communal 2013

QUESTIONS DIVERSES :

La salle Polyvalente : le début des travaux est prévu courant novembre 2012. Les frais de reconstruction sont couverts en totalité par l'assurance.

La séance est levée à 21 h 00.